

Commune de Marnes

SEANCE DU 29 septembre 2020

L'an deux mille vingt le 29 septembre à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune de MARNES, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Madame DESVIGNES Angélique, Maire.

PRESENTS : Mme DESVIGNES Angélique, M LANDRY Laurent, M LECOINTRE Christian, M GIROUARD Germain, M REIGNIER Rémy, M BARANGER Florent

ABSENT : BIGOT Pierre

SECRETAIRE DE SEANCE : Florent BARANGER

DATE DE CONVOCATION : le 23 septembre 2020

COMPTE RENDU AFFICHE EN MAIRIE LE : 06 octobre 2020

Madame Le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mr Florent BARANGER est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

1- Approbation du compte rendu du 12 août 2020

Le compte rendu de la séance du Conseil municipal du 12 août est adopté sans observation à l'unanimité des membres présents.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Participation **RPI 5 villages de septembre à décembre 2020**

2- ENQUETE PUBLIQUE PROJET D'EXPLOITATION D'UN PARC EOLIEN PAR LA SAS FERME EOLIENNE D'IRAIS

Madame le Maire fait part aux membres présents du dépôt en Mairie d'un enquête publique sur la demande d'autorisation unique présentée par la SAS Ferme Eolienne d'Irais en vue d'exploiter un parc éolien, comptant 7 éoliennes et 2 postes de livraison sur les communes d'Irais et d'Availles-Thouarsais

Dans le cadre de l'instruction de cette demande, une enquête publique se tient en mairie des communes précitées, du 21 septembre au 26 octobre 2020 inclus.

A ce titre et ce, conformément à l'article R181-38 du code de l'Environnement, le Conseil est appelé à donner son avis sur la demande d'autorisation.

Après en avoir pris connaissance du dossier, les membres présents **s'abstiennent à l'unanimité** à la demande d'autorisation présentée par la SAS Ferme Eolienne d'Irais relative au projet d'exploitation d'un parc éolien sur les communes d'Irais et d'Availles-Thouarsais.

3- FONDS DE CONCOURS 2018-2020

Suite à la dernière séance de Conseil Municipal, il avait été demandé à différentes entreprises des nouveaux devis avec les mêmes éléments pour des travaux de la Maison du Four à Pain, l'entrée de la Salle des Fêtes et la Mairie, après consultation :

Monsieur Germain GIROUARD quitte la salle et ne participe pas au vote pour éviter un conflit d'intérêt sur les dossiers concernés par sa société.

Remplacement de la porte d'entrée de la Mairie et Salle des fêtes (entrée traiteur coté route):

- SARL POTET BAT 79600 ASSAIS LES JUMEAUX 5319€ HT 6382,80€ TTC
- SAS GIROUARD 79600 MARNES (maçonnerie des murs inclus)
5586.2HT 10358,51€TTC
- EIRL DOMS PATRICE - la Maucarrière 79600 AIRVAULT 3405€ HT 4086€ TTC

Les membres du Conseil acceptent le devis de l'entreprise EIRL DOMS PATRICE à l'unanimité.

Travaux de terrassement pour l'entrée du terrain« Four à Pain » :

Les membres du Conseil acceptent le devis présenté par l'entreprise FORGERIT TP à l'unanimité pour un total de 2947,60€HT – 3537,12€TTC.

Travaux de terrassement pour l'entrée traiteur à la salle des Fêtes :

- SAS GIROUARD 79600 MARNES (démolition du mur de l'ancienne école, dessouchage, évacuation des gravats, mise en place couche de 0/31,5 et création d'une tranchée) 875€HT – 1050€TTC
- CARRIERE ROY 79330 ST VARENT livraison 0/31,5 GNT ADIV d, 30 tonnes 285,90€HT – 342,08€TTC
- POINT P 79600 AIRVAULT parpaings, semelle et ciment 206,97€HT – 248,36€TTC

Les membres du Conseil acceptent les devis présentés ci-dessus à l'unanimité pour un total de 1367,87€HT – 1640,44€TTC.

Changement des appareils de chauffage Maire et salle de réunion :

REXEL 86100 CHATELLERAULT 4 appareils Atoll El Regul digitale basse 2000w 1205,53€HT - 1445€TTC

Les membres du Conseil acceptent le devis présenté par de l'entreprise REXEL à l'unanimité.

Fabrication et Installation garde-corps et rampe d'escalier à la salle de fêtes :

CSAI 86200 LOUDUN 2800€HT – 3080€TTC

FERROMECA.MG 79600 AIRVAULT 1950€HT – 2340€TTC

METALLERIE FERRONNERIE 1516,17€HT – 1819,40€TTC

Les membres du Conseil acceptent le devis présenté par de l'entreprise à l'unanimité.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil :

- Acceptent les travaux,
- Autorisent Madame le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

4 – Décision modificatives Petites Parcelles – Aménagement Foncier

Madame le Maire propose aux membres présents qu'il est nécessaire de réajuster certains postes budgétaires sur l'exercice 2020 pour tenir compte de certaines modifications intervenues depuis le vote du budget primitif 2020.

Elle propose d'approuver les écritures suivantes :

N° et Intitulé de l'opération et article Budgétaire	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits
678- autres charges exceptionnelles	8 040.64	
673 –titres Annulés sur exercices antérieurs	400.00	
022- Dépenses Imprévues		2 000.00
6237 - Publications		1 000.00
61551 – Matériel Roulant		1 000.00
615231- Voiries		4 440.64
TOTAL	8 440.64	8 440.64

5- Assurances de la Commune

Madame le Maire informe le conseil municipal

6 – Permanences des Elections Partielles du 04/10/2020 et 11/10/2020

HEURES	NOMS DES PERSONNES DE PERMANENCES		
8H – 10H30	ANGELIQUE	LAURENT	REMY
10H30 – 13H	GERMAIN	FLORENT	CHRISTIAN
13H – 15H30	ANGELIQUE	CHRISTIAN	REMY
15H30 – 18H	GERMAIN	LAURENT	FLORENT

7- Participation RPI 5 villages de septembre à décembre 2020

Madame le Maire expose au Conseil municipal qu'il a été décidé lors du conseil Syndical du SIVU RPI le 9 septembre 2020, la répartition mensuelle du mois de septembre à décembre 2020.

A savoir :

Pour la commune de Availles Thouarsais : 7372,01€ soit 1843€ mensuel

Pour la commune d'Irais : 14382,12€ soit 3595,53€ mensuel

Pour la commune de Marnes : 10 139.86 soit 2 534.96 € mensuel

Pour la commune de Saint Générout : 16 507.89 soit 4 126.75 € mensuel

Pour la commune de Saint Jouin de Marnes : 13 321.28 soit 3 330.32 € mensuel

Une décision modificative de 1422,74€ est nécessaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **donne son accord à l'unanimité**, pour la mensualisation des participations des communes du mois de septembre à décembre 2020, ainsi que pour la décision modificative.

8 - *DECISION MODIFICATIVE – participation Communes au SIVU RPI -2020*

Madame le Maire propose aux membres présents qu'il est nécessaire de réajuster certains postes budgétaires sur l'exercice 2020 pour tenir compte de certaines modifications intervenues depuis le vote du budget primitif 2020.

Elle propose d'approuver les écritures suivantes :

N° et Intitulé de l'opération et article Budgétaire	Augmentation de crédits	Diminution de Crédits
65548 Autres Contributions	1 422.74	
61521 - Terrains		1 422.74
TOTAL	1 422.74	1 422.74

9- Questions et informations diverses

- entretien station épuration
- peupliers situés sur le lieu « Les Prelles » de la commune rapportent 350€

Vu pour être affiché : le ****, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Secrétaire,

Le Maire,